

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 5

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

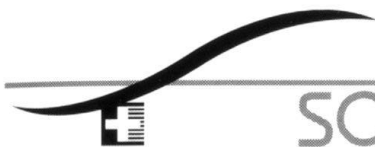
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La phase décisive débute

Il s'agit maintenant de décider du chemin à prendre pour notre politique militaire et de sécurité. Le 10 juin prochain aura lieu la votation sur la coopération dans le domaine de l'instruction et sur l'armement des soldats engagés à l'étranger. En ce qui concerne l'Armée XXI, les discussions touchant au Plan directeur et à la révision partielle de la Loi militaire sont imminentes. L'importance essentielle de ces deux points pour la sécurité de notre pays et pour l'avenir de l'armée justifie le rythme serré de séances des organes dirigeants de la SSO.

Une association faïtière doit toujours être bien ancrée parmi ses membres et surtout éviter des décisions prises au sein d'un petit cercle élitaire. Il faut donc réunir la conférence des présidents lors de décisions importantes et un comité central représentatif. Ce sont ces facteurs qui légitiment la position d'une association vers l'extérieur. Depuis un an, nous avons constamment cherché à obtenir le plus grand consensus possible. Avec une majorité confortable, nous avons obtenu des positions claires touchant aux questions ouvertes: révision partielle de la Loi militaire et positionnement dans le débat sur la réforme de l'armée.

Minorités

Il va de soi qu'il y a toujours des minorités au sein d'une association à laquelle appartiennent 32000 personnes actives et indépendantes, qui défendent clairement leurs opinions. L'important, c'est d'arriver à des majorités. Nous avons atteint ce but et c'est notre force. Celui qui, dans ces circonstances, parle de «désunion», de «scission» ou de «discorde» ne capte pas la réalité et a mal compris l'esprit démocratique d'une association faïtière composée de citoyennes et de citoyens. Il y a aussi des journa-

listes qui recherchent du sensationnel à écrire sur l'armée et le corps des officiers. Et qui parlent d'un «sérieux désaccord parmi les officiers», alors qu'en réalité, il ne s'agit que de simples discussions.

Il y a aussi des règles pour les minorités! Un seul membre parmi les dix-neuf du comité central de la SSO se prononce contre l'armement des soldats engagés à l'étranger; il mène le combat en public en revendiquant sa qualité de membre du Comité central et déclare qu'il n'y a pas d'unanimité au sein de ce comité. Ne doit-il pas revoir ses notions de la démocratie?

Révision partielle de la loi militaire

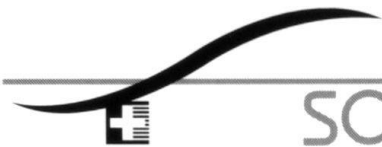
La position des organes dirigeants est bien connue: 17 oui contre 1 non (1 abstention) au sein du comité central, 20 oui contre 0 non (4 abstentions) à la conférence des présidents sur la question de l'armement à l'étranger. De même, c'est pratiquement l'unanimité en ce qui concerne la coopération dans le domaine de l'instruction. L'important, c'est l'appréciation politico-militaire de la situation. Il s'agit de manifester de la solidarité

mais, surtout, de défendre nos propres intérêts nationaux et de maintenir la stabilité dans l'environnement stratégique de notre pays. L'armée doit être protégée contre la tendance à l'isolement et à la voie solitaire. Prendre une position claire sur toutes les questions liées à la sécurité, c'est évidemment une des tâches essentielles qui incombe aux organes dirigeants de la SSO.

Armée XXI

En même temps que cette édition, l'avant-projet du Plan directeur, qui entrera ensuite en procédure de consultation, sera peut-être publié. Le contenu de l'avant-projet de mars 2001 n'a pas entièrement satisfait. Nous avons exprimé nos commentaires ainsi que nos critiques par écrit et de vive voix. Nous attendons avec impatience de connaître le résultat de nos démarches. Nos prises de position se basent sur les thèses que nous avons publiées en mars 2001 et qui constituent la base des discussions actuellement en cours dans les associations qui nous sont rattachées.

Si la procédure de consultation était ouverte par le Conseil fédéral au début mai, le calendrier de la SSO prévoit une discussion approfondie au sein du



comité central jusqu'à la mi-mai, l'envoi de l'avant-projet aux présidents des sections jusqu'au 18 mai, la discussion dans les comités de sections jusqu'au début juin et lors de la conférence des présidents le 9 juin, ensuite la rédaction finale par le comité central.

Lignes directrices et objectifs

Quelles sont les raisons principales pour une réforme de l'armée? Quels sont les objectifs qu'on veut atteindre? Comment voulons-nous que l'armée remplisse ses missions? Quelles structures et quels moyens sont appropriés? Cela devrait en effet être la teneur des discussions actuelles (voir les prises de position de la SSO depuis mai 2000). Malheureusement, ni l'avant-projet du Plan directeur de février 2001, ni les consultations qui ont eu lieu en mars ont répondu entièrement à ces questions. On remet donc en discussion le Rapport sur la politique de sécurité, ainsi que les décisions sur le cadre et les limites de l'armée prises par le Conseil fédéral l'année passée. On essaie d'établir un pont entre les deux, un pont qui doit encore

être renforcé, notamment par rapport au point de jonction qui mène de l'analyse de la mission à la doctrine, de la doctrine aux conséquences. Le domaine de l'instruction constitue justement une de ces conséquences.

Qu'est-ce que signifie précisément l'instruction en formation, par rapport aux exercices de bataillon, aux tirs combinés, à l'instruction des états-majors, à l'instruction à la conduite, ainsi qu'à leur évaluation? Ces questions ainsi que plusieurs d'autres n'ont pas encore été traitées. On ne peut donc pas encore répondre de manière raisonnable aux questions liées à la coopération entre les formations d'application et les états-majors de conduite.

Au lieu de répondre à ces questions de première importance, le gros des forces politiques débat actuellement sur la question secondaire de la «subordination» et de «l'attribution». Il n'est pas étonnant que cela crée des coalitions assez bizarres. Ceux qui sont en faveur d'une professionnalisation partielle veulent des commandants de brigade et des noyaux d'états-majors professionnels, abandonnant, ouvertement ou de manière voilée, le principe de la milice; ils for-

ment une coalition avec ceux qui ont toujours eu de la peine avec les formations d'application, ainsi qu'avec les traditionalistes qui aimeraient retourner au vieux système des Grandes Unités. Pour atteindre leurs buts, ils n'hésitent pas à sacrifier l'esprit de la milice.

Par contre, un entrepreneur et commandant de régiment de l'est de la Suisse a exposé une nouvelle fois dans un article publié récemment dans la NZZ ce qu'implique le maintien du système de milice à l'échelon de brigade en assurant en même temps un très haut degré d'instruction. Il faut répartir les tâches liées à l'instruction de manière efficace entre les formations d'application et les états-majors de brigade, ce qui nécessite, d'une part un appui professionnel en matière d'instruction et, d'autre part la conduite, mais aussi la responsabilité globale. Une fois que le système sera fondé sur une conception claire et nette, on pourra alors discuter les modules des bataillons. La discussion actuelle a malheureusement occulté les questions fondamentales. Nous sommes vraiment impatients de trouver les réponses à ces questions dans le nouveau Plan directeur du Conseil fédéral.